

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité-Travail-Progrès

Décret n°2023-665 du 9 juin 2023

portant nomination du directeur général de la stratégie, de la
coopération et de la communication

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 5-2022 du 26 janvier 2022 portant rattachement de la
gendarmerie nationale au ministère en charge de la sécurité ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier
ministre, chef du gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des
membres du gouvernement ;

Vu le décret n°2022-1879 du 21 novembre 2022 relatif aux attributions du
ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local ;

Vu le décret n°2023-52 du 24 février 2023 portant organisation du
ministère de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local ;

Vu le décret n°2023-64 du 24 février 2023 portant attributions et
organisation de la direction générale de la stratégie, de la coopération et de
la communication.

DECRETE :

Article premier : Le colonel **Bellarmin NDONGUI** est nommé directeur
général de la stratégie, de la coopération et de la communication du
ministère de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local.

Article 2 : L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en
vigueur.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo. /

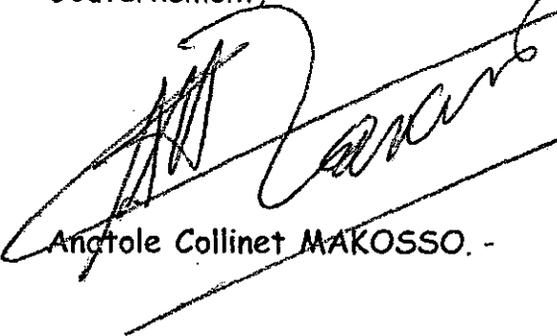
2023 - 665 Fait à Brazzaville, le 9 juin 2023

Par le Président de la République,

Denis SASSOU NGUESSO. -

Le Premier ministre, Chef du Gouvernement,

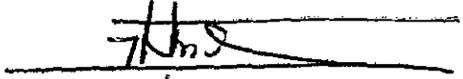
Le ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local,

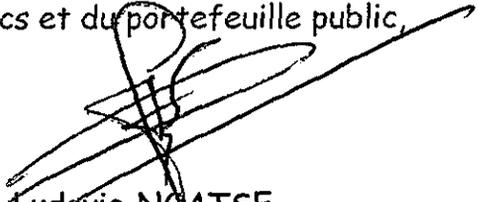

Anctole Collinet MAKOSSO. -


Raymond Zéphirin MBOULOU. -

Le ministre de l'économie et des finances,

Le ministre du budget, des comptes publics et du portefeuille public,


Jean-Baptiste ONDAYE. -


Ludovic NGATSE. -